



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1266

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Requalification des places Décurel et Griffon - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1266**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Limonest

objet : **Requalification des places Décurel et Griffon - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La réfection de la place du Griffon et la requalification de la place Décurel ont été inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 par délibération du conseil de Communauté en date du 15 décembre 2008.

La place du Griffon, la place Décurel avec la place de la Mairie qui lui fait face, représentent les espaces publics majeurs du centre-ville de Limonest.

La requalification de ces deux places s'inscrit dans une réflexion globale menée récemment sur la commune et qui a abouti en 2009 à l'établissement d'un plan de référence sur le centre-bourg.

Ces aménagements constitueraient la première phase de mise en œuvre de ce plan de référence.

Les objectifs de la requalification des places Décurel et du Griffon, consistent à :

- valoriser ces espaces publics en les rendant plus lisibles (organisation, fonctions, limites),
- hiérarchiser ces espaces publics en adéquation avec les équipements et les activités,
- conforter les liaisons douces existantes pour développer le maillage piéton.

Pour la place du Griffon, la question du stationnement sera un sujet essentiel.

Pour la place Décurel, la requalification devra permettre d'ouvrir plus largement cet espace sur l'avenue Charles de Gaulle, de mieux gérer son rapport d'une part avec l'église (dégager un véritable parvis) et d'autre part avec la place de la Mairie.

Dans un premier temps, il convient de lancer la maîtrise d'œuvre de conception pour établir un projet conforme en objectifs développés dans le plan de référence du centre bourg de Limonest pour un montant de 100 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification des places Décurel et du Griffon à Limonest.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme A2 - Réaliser des grands projets structurants, sur l'opération 2109, pour un montant total de 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.